

# Entre Chaux et Loue

Arc-et-Senans



Commune  
d'Arc-et-Senans

## Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 36 - Avril 2017

Édité par la Mairie - Tél. : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00  
le samedi de 9 h 00 à 11 h 30 sauf avis contraire signalé par affichage

Adresse internet : [mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr](mailto:mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr)

## Le mot du Maire

Croyez bien que je suis désolé de répéter toujours la même chose, mais il semble que ce ne soit pas encore suffisant et j'avoue être impuissant à faire respecter la réglementation. Les beaux jours reviennent et avec eux le nettoyage des propriétés ! Trop d'habitants ignorent encore la réglementation qui interdit de brûler les déchets de tonte et de taille. Il y a une déchetterie qui est là pour recueillir ces déchets.

De même, tout acte de vandalisme doit faire l'objet d'un dépôt de plainte à la gendarmerie, les effectifs et les nominations des gendarmes sont directement liés au volume des plaintes recensées par leurs services. J'entends dire « j'y vais pas ça sert à rien ! » détrompez-vous, comme je vous l'ai dit précédemment, je vous confirme que les effectifs des gendarmes sont directement liés aux déclarations et aux plaintes qu'ils enregistrent.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier nous sommes intégrés à la Communauté de Communes Loue Lison (CCLL) dont le siège est à Ornans. Une demande de retrait de cette communauté a été présentée aux délégués communaux, lesquels ont refusé notre demande. Sur 101 délégués, 91 étaient présents ou représentés, le vote a donné le résultat suivant : 47 contre notre départ, 40 pour et 4 abstentions, en sachant qu'environ 15 délégués n'avaient pas eu ou pas pris connaissance de notre dossier argumentaire, que vous pouvez consulter en page d'accueil du site internet de notre commune ([www.arc-et-senans.com](http://www.arc-et-senans.com)). Cette décision ne remet pas en cause notre demande d'annulation de l'arrêté du Préfet auprès du tribunal administratif, nous espérons que l'affaire sera jugée avant les vacances d'été... ? Ensuite nous aurons encore la possibilité de faire appel, puis celle de saisir le conseil constitutionnel ou d'état. Il est anormal qu'une commune soit obligée de saisir le tribunal pour faire appliquer la loi française pourtant rédigée par ce même état !

Pour la salle de sports, nous sommes encore en attente de la notification de subvention de la part du FEADER (Crédit Européen). La demande est faite depuis le 31 octobre 2015 ! Et aujourd'hui encore, on me demande de compléter le dossier qui l'a déjà été à de multiples reprises...

La commune a décidé de vendre le bâtiment qui abritait « CASETOR » à la Zone des limes, nous avons deux clients pour en acheter une partie. Le problème est que depuis le 01-01-17, la nouvelle CCLL a obligatoirement la compétence sur les zones d'activités, ce qui veut dire qu'avant toute transaction nous devons vendre à la CCLL, laquelle revendra aux intéressés. Même problème pour les locaux communaux situés au Centre bourg rue des Sauniers, où un boucher veut se rendre acquéreur des garages pour y installer son laboratoire. Pour éviter des transactions et des frais à la collectivité, la CCLL peut, par délibération, renoncer à la gestion de ces deux entités et laisser la commune poursuivre la transaction.

Depuis le 26 mars 2017 le POS est caduc (mesure gouvernementale), les autorisations d'occupation du sol sont soumises au RNU (Règlement National d'Urbanisme). Cela ne change rien pour les usagers qui doivent toujours déposer leurs demandes de permis de construire, ou autres, en Mairie.

La commune a signé l'engagement de ne plus utiliser de produits polluants pour le désherbage. À vous particuliers d'en faire autant ! Un peu d'herbe dans la cour n'est pas si vilain que cela, autrement c'est le retour de la sarcelle !

Pour information, les adjoints et moi-même sommes, sauf cas exceptionnel, présents chaque matin en Mairie, où vous pouvez nous rencontrer. Il est prudent néanmoins de téléphoner pour prendre rendez-vous au préalable.

Cordialement à vous toutes et tous.

**Le Maire**  
Jacques Maurice

### ● SOMMAIRE :

#### En page 2

- Les dernières décisions du conseil
- L'espace culturel et d'animation

#### En page 3

- Nos citoyens
- Informations

#### En page 4

- Histoire

Entre  
Chaux et Loue



## Les dernières décisions du conseil

- **Le local accueillant la bibliothèque** dans la salle polyvalente est devenu trop petit suite au développement et à l'augmentation des adhérents. Le Conseil municipal décide d'agrandir cette bibliothèque en ajoutant environ 30 m<sup>2</sup> d'une salle contigüe dont l'accès se fera par le percement d'une porte. Il sera également étudié la mise en place d'un sas afin de faciliter la montée en température dans ces salles.

- **Signature d'une convention avec M<sup>me</sup> DIJOUX**, gérante de CD DOG, qui se chargera de la capture, l'identification, du contact avec le propriétaire, de la garde de l'animal et mise en fourrière de chiens errants et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- **Adhésion à l'AD@T** qui est une agence chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financière. Le coût de l'adhésion est fixé au prorata du nombre d'habitants.

- **Mise à jour, suite aux travaux de rénovation de la Mairie et de l'immeuble de la zone des Limes**, des quantités attribués à chaque logement, pour la répartition des charges de chauffage. Cette nouvelle répartition est faite au prorata des surfaces de chaque appartement ou local.

- **Le Conseil municipal donne son accord** sur le devis ONF pour la réalisation des travaux conformément au plan directeur de gestion de la forêt, pour un montant de 10 941,10 €.

- **Attribution du logement T1 bis** situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment sis parc de la Mairie, loué à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, pour un loyer mensuel de 300,30 €, plus 100 € de provision sur charges.

- **Régularisation des charges locatives** pour les parties communes de l'année 2016 et fixation de la provision sur charges mensuelle pour l'année 2017, à partir des charges communes 2016, y compris les charges de chauffage.

- **Pour la poursuite des séances mensuelles de cinéma** mises en place par la Ligue de l'Enseignement, URFOL Franche-Comté, vote à l'unanimité des présents, de la subvention de 1 550 € TTC pour la saison 2016-2017.

- **Approbation du plan de financement** de la 1<sup>re</sup> tranche de la construction d'un complexe multi-associatif face à la mairie, après confirmation des financeurs, comme suit :

### ESTIMATION 1<sup>re</sup> TRANCHE

Budget hors travaux	271 544,00 € HT
Budget travaux	1 137 388,08 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>1 408 882,08 € HT</b>

### FINANCEMENT

CDD	156 000 €
RÉGION	143 714 €
FEADER (à confirmer)	300 000 €
CAF (subvention)	30 000 €
FNADT	201 700 €
CNDS	85 000 €

### TOTAL Financement

**par subventions 916 414 € soit 65 %**

Financement part communale 35 % :

Emprunt	250 000,00 €
Fonds libres	242 468,08 €
<b>TOTAL Général</b>	<b>1 408 882,08 €</b>

- **La Loi ALUR** (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) **du 24 mars 2014**, prévoit le transfert aux EPCI de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale. Considérant que la Commune doit rester le gestionnaire et le garant de son territoire, le Conseil municipal refuse de valider la prise de compétence par la CCLL et décide de la conserver.

- **Non reversement de la retenue de garantie de 5 %** dans le cadre des travaux de rénovation des locaux de la Mairie, pour le lot n° 9 : peintures, attribué à l'EURLE PEINTRES 2000. En effet, les malfaçons n'ont jamais été reprises, malgré de nombreuses notifications envoyées après établissement du procès-verbal de pré-réception des travaux.

## L'Espace Culturel et d'animation

• **18 avril 2017**, UTOPTTITS, une aventure à la Saline royale, à 14 h. Réservation : 03 81 54 45 45.

• **22 avril 2017**, à la Saline royale, secrets de jardin, créer son mobilier, à 14 h. Réservation : 03 81 54 45 45.

• **23 avril 2017**, loto du FCMA, salle polyvalente, ouverture des portes à 13 h 00, début des jeux à 14 h 00.

• **25 avril 2017**, UTOPTTITS, un monde à réécire à la Saline royale, à 14 h. Réservation : 03 81 54 45 45.

• **13 mai 2017**, UTOPTTITS, petit reporter à la Saline royale, à 14 h. Réservation : 03 81 54 45 45.

• **20 mai 2017**, découverte du jardin bio à la Saline royale, à 14 h. Réservation : 03 81 54 45 45.

• **20 mai 2017**, musique celtique, salle polyvalente, en soirée (horaire fixé ultérieurement).

• **26 mai 2017**, don du sang à la salle polyvalente, de 16 h 30 à 19 h 30.

• **3 juin 2017**, concours de pétanque organisé par l'amicale de l'école publique, sur le stade municipal, à partir de 13 h 30.

• **17 juin 2017**, UTOPTTITS, bêtes de jardin à la Saline royale, à 14 h. Réservation : 03 81 54 45 45.

• **25 juin 2017**, fête champêtre organisée par l'école Saint-Bénigne, dans le parc de la mairie. Messe à 10 h 30. Restauration, jeux et buvette.



## Nos citoyens

### Décès

- MOTTAS Marie-Claude née BOURCET.... 2 janvier 2017
- BERGERE Annick..... 6 janvier 2017
- CANNARD Béatrix née BASSOT ..... 13 janvier 2017
- CHARTON Marie-Christine ..... 15 janvier 2017
- RENAUD Daniel ..... 28 janvier 2017
- RIGAUD Michel..... 3 février 2017
- PONCET Lucie ..... 7 mars 2017

## Informations

**Les personnes nouvellement installées à Arc et Senans** sont invitées à se présenter en mairie, si elles souhaitent apparaître dans le bulletin communal, à la rubrique « Nos citoyens - bienvenue aux nouveaux habitants ».

**Nouveau service à Arc et Senans :** Ouverture d'une pizzeria-salon de thé au 1 rue de la gare, à compter du 15 avril. Contact : 07 82 28 33 32. Service en salle et en terrasse (+ à emporter) tous les soirs, sauf le lundi. Le midi, sur réservation uniquement.

**Le service restauration de la MARPA** est ouvert au public, en particulier le midi, à condition de réserver la veille en appelant le 03 81 50 38 82. Le prix du repas s'élève à 11,12 €.

**Depuis le 22 mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité (CNI)** sont désormais traitées selon des modalités identiques à celles en vigueur pour les passeports biométriques. Chaque usager devra effectuer une demande de titre d'identité dans l'une des 25 mairies du département équipées d'un dispositif de recueil des demandes de CNI et de passeports. Une pré-demande peut être faite en ligne, afin de générer un gain de temps, tant pour l'utilisateur que pour l'agent de mairie qui procédera au recueil du dossier. Il est également possible de télécharger le formulaire CERFA de demande n° 12100\*02 (pour majeurs) et 12101\*02 (pour mineurs) au format PDF sur le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) et de le renseigner avant impression.

La commune la plus proche de nous, équipée du matériel adéquate est Quingey.

### La Ligue contre le cancer

Créée en 1918, la Ligue contre le cancer est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique qui repose sur la générosité du public et sur l'engagement de ses bénévoles, pour répondre aux besoins des personnes concernées par le cancer. Cette fédération est composée de 103 comités départementaux présents sur tout le territoire national, elle est apolitique et indépendante financièrement.

M<sup>me</sup> Jacqueline WILHEM est la responsable de notre secteur et à ce titre, organise les collectes. Pour 2016, les collectes sur le canton ont rapporté la somme de 30 429,82 €, dont 5 863 € pour Arc et Senans.

Les principales actions du comité de la Ligue de Besançon pour 2016 ont été les suivantes :

- recherche régionale et nationale : 220 000 € ;
- aide aux malades : 96 300 € ;
- information et dépistage : 22 000 €.

Rappel : en décembre 2015, le comité de la Ligue de Besançon a versé une participation financière de 500 000 € pour l'ouverture du Pôle Cancer Biologie (PCBIO) à l'hôpital Minjoz.

M<sup>me</sup> WILHEM organise une réunion **le vendredi 2 juin 2017 à 18 h, à la mairie d'Arc et Senans**, afin de préparer la collecte de l'automne. Le but de cette rencontre est d'accueillir le plus de monde possible, pour trouver des bénévoles pouvant consacrer à la Ligue, 3 ou 4 après-midis en septembre, octobre ou novembre, pour assurer les collectes dans les villages où il lui est difficile de trouver de l'aide. Cette mission de collecte est essentielle pour soutenir la recherche et pour la réalisation d'importants projets locaux innovants tel le PCBIO.

# Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

## LES MIGRATIONS

**D**e tout temps, la Franche-Comté a été une région de passage pour les peuples qui, depuis la plus haute antiquité, ont quitté l'Europe Centrale pour aller toujours plus loin vers l'ouest.

Les premiers migrants (sédentaires) de notre région viennent du Moyen-Orient. Dès le VII<sup>e</sup> millénaire av. J.-C., ils ont entamé une lente migration qui les a conduits dans notre région, apportant ainsi leurs techniques agricoles. Ils ont peuplé les contreforts rocheux de la Loue, en particulier le Crô de Cramans qui a fait l'objet du précédent article.

Puis vinrent les Celtes qui s'implantent à partir du VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Ce sont donc des envahisseurs relativement récents. Ces populations ne sont pas arrivées d'un seul coup, elles se sont infiltrées par petites bandes issues de l'Europe Centrale où elles s'étaient, elles aussi, multipliées sur place au cours des millénaires précédents.

Les Romains arrivèrent dans notre région au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Une voie romaine traversait le village de l'actuel pont de Cramans jusqu'à la Pérouse en passant à proximité de l'église (source M. Dayet). En lieu et place de l'actuel château de Roche, peut-être y avait-il une implantation romaine ? C'est tout à fait possible compte-tenu de la proximité avec la voie romaine et la Loue, mais rien ne permet de l'affirmer.

Comme les Celtes, les Romains arrivèrent en petit nombre, de sorte que la composante majoritaire de la population reste la souche indigène. En fait, cette immense transformation, cette acculturation de notre pays par les Gaulois, puis par les Romains, n'a pas de base réellement démographique, c'est toujours le vieux fond ethnique qui domine.

L'affaiblissement de l'Empire Romain a laissé le champ libre, à partir du III<sup>e</sup> siècle après J.-C., à l'invasion des peuples barbares longtemps contenus à l'est derrière les frontières romaines. L'implantation des Burgondes venus de Germanie a été relativement importante. Ils nous ont laissé des vestiges funéraires comme l'atteste le livre de l'Abbé Létondal qui mentionne deux cimetières burgondes. L'un situé sur Arc et Senans au lieu-dit

« Le Cretot » (actuelle rue Mourolin) a été découvert en 1886, l'autre étant sur Cramans. Ces deux cimetières correspondent à des villages situés en bordure de la voie romaine, de part et d'autre du passage sur la Loue. La commission histoire s'est rendue au musée de Besançon afin d'observer ces vestiges composés de :

- 3 scramasaxes (courtes épées)
- Une pointe de lance
- Une hache dans un excellent état de conservation



Don du Capitaine Laubier d'Arc et Senans en 1888.  
Dimensions : H du tranchant : 124 mm,  
L : 163 mm, épaisseur : 32 mm.

Ces objets datent des périodes burgondes et franques.

À partir du V<sup>e</sup> siècle, les Francs venus de Germanie et de Belgique finirent par imposer leur autorité, leurs lois et leurs coutumes.

Cette période clôt les grandes migrations germaniques.

Il y eut une stabilité relative jusqu'à la Guerre de 100 ans, où les armées composées de mercenaires de toute l'Europe rançonnèrent et pillèrent la population. Il en fut de même pendant la Guerre de 10 ans et la conquête par les armées françaises en 1678.

*La période de la Guerre de 10 ans (1636-1644) à nos jours, fera l'objet du prochain article.*

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier, M-T. Cretin, K. Lefèvre, P. Percier, D. Pernet.

Impression : AEMGRAPHIC ■■■ - Arbois, Lons-le-Saunier - 36151